

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 7 SEPTEMBRE 2004**

Convocation du 13 août 2004.

Le Conseil Municipal de Rouffiac s'est réuni en session ordinaire le mardi sept septembre deux mil quatre, à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Tissandier Julien, Maire.

Présents : Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

M.ARNAUD Joël a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 6 juillet 2004 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES PROPOSITIONS SUR LA CARTE COMMUNALE

L'ouverture des plis se déroule en présence de Monsieur Paul FRESNEAU, nouveau Subdivisionnaire de la DDE de PONS :

- Cabinet F. DOUTREUWE (Saintes)	9 541 € TTC.
- Cabinet CREA (La Rochelle)	6 984 € TTC.
- Chambre d'Agriculture (La Rochelle)	9 668 € TTC.
- Cabinet URBANhymns (St Sauvant)	11 690 € TTC.
- Cabinet PERNET (La Rochelle)	11 063 € TTC.
- Cabinet CAL (La Rochelle)	9 322 € TTC.

Devant la multiplicité des réponses et du montant de chaque devis, Monsieur FRESNEAU se propose de préparer une synthèse des réponses et d'établir un dossier de choix qui sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil.

NUMÉRISATION DU PLAN CADASTRAL

Courant juillet 2004, les mairies du département ont reçu par courrier une proposition d'envoi de la documentation cadastrale sur support cédérom en remplacement des microfiches et des documents imprimés.

Courant août 2004, le syndicat informatique a alerté tous ses adhérents, dont la commune de ROUFFIAC, de la nécessité de ne pas cesser de recevoir la documentation cadastrale sous forme papier. Chaque commune doit s'assurer que sa technique bureautique est capable de supporter le nouvel applicatif (non compris la formation à organiser).

Après en avoir délibéré, le conseil confirme la recommandation du syndicat, même si, a priori, le micro-ordinateur est assez puissant.

Monsieur Le Maire fait remarquer que la numérisation des documents cadastraux, dont notre commune bénéficie, diminuera d'autant les frais relatifs à l'élaboration de la carte communale.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

En application de la loi n° 95.101 du 02 février 1995 et du décret n° 95.635 du 06 mai 1995, le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

Ce rapport comprend d'abord une présentation générale de l'établissement avec l'énoncé du nombre des communes adhérentes par service puis les tarifs HT 2003 et 2004.

Il comporte en second lieu une présentation du service public de l'assainissement avec les indicateurs techniques et les indicateurs financiers. Suivent divers tableaux qui récapitulent l'ensemble des travaux d'assainissement prévus et réalisés ainsi que ceux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement, puis des aménagements déplacements et modifications des réseaux d'assainissement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité ce rapport, qui, conformément à la loi, peut être consulté en Mairie.

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2004 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
2184-027	Mobilier		598,60 €
6553	Service Incendie		- 240,00 €
74718	Autres	13,40 €	
7713	Libéralités reçues	60,00 €	
7911	Indemnité de sinistre	285,20 €	
023	Vir à sect Investissement		598,60 €
021	Vir de sect Fonctionnement	598,60 €	
	TOTAL	957,20 €	957,20 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre du sinistre du 27/03/2004 (bris de table et de chaise lors d'une location à l'Espace Saintonge), notre assurance, la SMACL nous propose le remboursement de 313,95 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le remboursement de l'assurance,
- décide l'imputation des sommes reçues au compte 7911.

ADMISSION EN NON-VALEUR "ASSOCIATION MUSIC'ART"

La liquidation judiciaire de l'Association "MUSIC'ART" (pour mémoire, cette association a géré l'aire de loisirs durant les étés 2000 et 2001) a fait l'objet d'une clôture pour insuffisance d'actif par jugement en date du 10 juin 2003.

Nous avons produit pour une créance de 1279,46 € correspondant au montant de la location et des charges pour la saison 2001. Les titres ayant été émis, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'admission en non-valeur de la créance de l'Association "MUSIC'ART",
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

TRAVAUX 2^{ème} SEMESTRE 2004 ET 1^{er} TRIMESTRE 2005

□ Planning assainissement

Le planning actualisé, présenté aux élus, peut se résumer ainsi :

- 1) Jusqu'au 31 octobre 2004, travaux sur la RD128.
- 2) Du 1^{er} novembre 2004 à début avril 2005, arrêt des travaux (Cette période hivernale sera mise à profit pour terminer les travaux liés à l'effacement des réseaux sur la RD128).
- 3) De début avril 2005 à mi-juin 2005, travaux sur les voies communales.
- 4) A partir de mi-juin 2005, travaux relatifs à la station de traitement des eaux usées.

□ Station de traitement

Concernant la construction de la station de traitement des eaux usées, Monsieur Le Maire informe que, sur 15 dossiers retirés, seulement 4 propositions ont été reçues.

C'est la société DUBREUILH de CHANIERES qui a été retenue. Le devis se monte à 118 359 €.

Le type de traitement a été arrêté. L'épuration est effectuée par un système de rhizomes et de racines de plantes dans un substrat associé à des micro-organismes. La filière est composée de 2 étages à écoulement vertical. Il n'y aura donc pas de lagune. Le niveau de performance (Qualité des eaux de rejet) sera atteint après 1 année de fonctionnement, lorsque la couche filtrante formée par les dépôts en surface du 1^{er} étage sera suffisante et que la végétation sera développée. L'ouvrage des lits est réalisé en polyester armé (fibre de verre) pour prévenir tout risque de corrosion donc de pollution. Ce système ne nécessite aucun apport d'énergie extérieur.

Quelques élus ont visité la station, du type envisagée pour notre commune, de CHAMPAGNE, près de PONT L'ABBE D'ARNOULT. A noter que la station ne génère pas de nuisance sonore, olfactive (à environ 100 mètres à vol d'oiseau, les proches voisins ne sentent rien). L'eau traitée est rejetée dans un ruisseau en amont d'une exploitation maraîchère qui utilise l'eau pour son arrosage.

□ Projet d'assainissement pour PEUPLAT

L'étude de zonage est en cours. D'après les premières investigations, si certaines habitations sont susceptibles d'organiser un traitement individuel, beaucoup d'autres devront faire l'objet d'un assainissement collectif. A priori, on s'orienterait vers un assainissement collectif pour l'ensemble du village.

□ Effacement des réseaux

Les élus ont souhaité que :

- 1) Les bordures des futurs trottoirs ne soient pas à angle droit mais à pan coupé.
- 2) Toutes les entrées sur les propriétés individuelles bénéficient d'un profil type bateau.
- 3) Le fossé existant entre les propriétés MAZUREAU Stéphane et TESSON Gérard soit busé.

Mission est donnée à Monsieur Le Maire de faire part de ces souhaits à la DDE.

QUESTIONS DIVERSES

□ Effacement des réseaux

Il est confirmé que les travaux de raccordement 'Habitation / Domaine public' ne sont pas à la charge du propriétaire. De même, les travaux de réfection des sols doivent respecter la conception d'origine (enrobé refait en enrobé, calcaire en calcaire, goudron en goudron, etc...).

Charge à Monsieur Le Maire de rappeler ces consignes à l'entreprise intervenante qui devra rectifier les erreurs faites.

☐ **Collectif "Vigilance OGM en Charente Maritime"**

Cette association propose à tous les conseils municipaux du département de signer une charte relative au problème de l'expérimentation des OGM en milieu naturel.

En l'état actuel des connaissances, les élus refusent de prendre une délibération, qu'elle soit contre ou en faveur du projet, sur un sujet si important quant aux conséquences.

☐ **Séminaire Inspection académique**

L'Inspection Académique souhaite organiser, les 4 et 5 octobre prochains, un séminaire destiné aux enseignants intervenant dans le domaine sportif en Charente Maritime. Monsieur l'Inspecteur a demandé au Directeur de notre école de rechercher une salle susceptible d'accueillir un grand nombre de congressistes. Monsieur Alain LAGARDE, avant de confirmer la disponibilité de la salle 'Espace SAINTONGE' de ROUFFIAC, a souhaité connaître les conditions financières d'utilisation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a proposé la gratuité de la prestation.

☐ **Départ en retraite**

Jean-Paul VELEZ a souhaité bénéficier de ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2004. Compte tenu des charges salariales, il a été décidé de ne pas le remplacer.

Sans nier la partialité de la solution, Monsieur Le Maire a demandé aux quatre agriculteurs élus leur soutien, à savoir, que Messieurs MONNEAU Patrick, Jean-Baptiste CLÉMOT, Etienne GUÉLIN et Eric MARTINEAU entretiennent **bénévolement**, par un fauchage régulier, les accotements de nos voies. Ces derniers ont accepté, qu'ils en soient remerciés. Claude CHIRON organisera les tâches de chacun en respectant une équité dans les charges de travail.

Néanmoins, afin de ne pas attendre tout des autres, il serait intéressant que les riverains qui le peuvent entretiennent leur bord de route. En cas de refus de nos quatre élus, nous aurions été contraints d'augmenter les impôts locaux si nous avions voulu continuer à offrir une qualité de prestation égale à celle d'aujourd'hui.

☐ **Aire de loisirs**

Suite à de nombreux actes de vandalisme, nous sommes contraints de protéger derrière des grilles le compteur EDF. Les agents municipaux auront à charge de monter un petit muret au pied du compteur. Monsieur Henri GUÉLIN a proposé ses services pour confectionner une cage grillagée dont l'accès sera possible aux agents de l'EDF. Jacques TARRIT a en charge le dessin du plan de cette grille de défense.

☐ **TÉLÉTHON**

Cette année, c'est la chorale de THÉNAC qui viendra se produire à ROUFFIAC. Les bénéfices seront intégralement reversés à l'association du TÉLÉTHON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.